

CAJA LABORAL POPULAR

MONDRAGON (Guipuzcoa)

CAJA LABORAL POPULAR  
(Caisse Laborale Populaire)

- 1 - Renseignements généraux
- 2 - Nature et dérivations
- 3 - Directive d'épargne

CAJA LABORAL POPULAR

Renseignements généraux:

1.-La raison de son existence:

C'est une coopérative de crédit, instituée par les Coopératives de production et de consommation comme un instrument commun, de financement et d'activité associée.

Pour obtenir ce but:

- a) Elle procédera à l'organisation de l'épargne par la constitution des réserves de sécurité sociale de ses associés et des dépôts du public en général.
- b) Elle s'occupera d'organiser, d'une manière solidaire, toutes les activités et les services intéressant les Coopératives et leurs associés.

2.-Son champ d'action:

Elle s'est constituée avec la participation de Coopératives de Mondragón et Elorrio. Mais ce n'est là que la première phase de son développement, qui doit s'étendre sur tout le bassin de la rivière Deva et son objectif est d'élargir son influence sur toute la région industrielle du Pays Basque.

3.-Son fondement économique:

Les trois Coopératives industrielles fondatrices comptent actuellement avec un capital antérieurement déboursé d'environ 40.000.000 de pesetas et une production annuelle s'élevant à 130.000.000 de pesetas.

Le fondement économique propre de la CAJA LABORAL POPULAR est constitué par ses titres, souscrits par les associés collectifs, qui sont les Coopératives associées et les associés individuels qui peuvent être admis avec une participation sociale et économique. Ces derniers devront être, à leur tour, membres d'une des Coopératives de Production ou de Consommation formant partie de la CAJA LABORAL POPULAR.

Les associés collectifs souscriront les titres suffisants pour la garantie et la fluidité de la Caisse envers des tiers ou envers les dépositaires d'épargne.

#### 4.- Ses opérations:

La CAJA pourra effectuer les opérations bancaires nécessaires avec les institutions bancaires offrant les meilleures conditions. Elle devra concentrer son attention pour organiser et favoriser l'épargne et les services communs qui intéressent les Coopératives. Les disponibilités de capital seront employées de manière principale pour des investissements à court terme dans la Coopérative de Consommation et à long terme dans les Coopératives de Production, quand ces Coopératives offriront des perspectives intéressantes d'initiative ou d'expansion.

Ces disponibilités doivent aussi aider à renforcer les capitaux circulants des Coopératives.

#### 5.- L'appui dont elle a besoin:

Pour réaliser le projet d'organisation d'épargne sans risque éventuel défavorable pour ses associés, risque provenant de possibles manœuvres d'opposition, la CAJA a besoin d'un appui extérieur; bien d'un seul une solvabilité économique suffisante, dont l'inscription et la participation est prévue dans les statuts.

#### 6.- Garanties:

La CAJA LABORAL POPULAR apporte ses propres garanties provenant du capital souscrit et chacun de ses associés collectifs peut offrir des garanties additionnelles moyennant des engagements particuliers. La participation des intéressés dans les organes de gouvernement de la CAJA est fixée dans ses statuts et ces organes de gouvernement décident en ce qui concerne les résultats économiques obtenus.

#### NATURE ET DERIVATIONS

La CAJA LABORAL POPULAR est une institution de crédit de base coopérative créée pour les Sociétés Coopératives TALLERES UICOR, TALLERES ARRASATE, COOPERATIVA DE SAN JOSE, de Mondragón et la Société Coopérative FUNCOR, d'Elerrio. Elle se trouve inscrite dans les registres de Ministère des Travaux Publics avec le numéro 8560. Son approbation et son inscription furent publiées par le Bulletin Officiel de l'Etat du 28.7.1959.

C'est une institution de caractère régional, entendant par région la zone industrielle constituée par les trois provinces voisines de Guipuscoa, Viscaya et Alava.

Son objet est simplement de servir d'instrument de financement pour les institutions de base coopérative qui participent à la CAJA. En même temps, elle aura pour objet unifier les activités de ses membres associés. Elle prévoit aussi l'établissement de services communs dans la mesure où ces services seront convenables ou nécessaires pour un meilleur développement de l'ensemble des activités.

En sa qualité d'institution de crédit elle peut réaliser les opérations bancaires nécessaires et les opérations d'assurance et de prévoyance sociale qui peuvent intéresser à ses membres, étant donné que les Coopératives Industrielles se trouvent en marge

## CIRCONSTANCES DE SA CREATION

### I.- La naissance des Coopératives:

Dans la zone où la CAJA LABORAL POPULAR est née il existe depuis longtemps déjà une inquiétude sociale et un désir de supériorité qui ont donné lieu à la naissance de beaucoup d'initiatives industrielles, qui reflètent la catégorie laborale et technique de ces villes. L'expérience et les résultats d'une Coopérative industrielle de l'envergure d'ALFA, Machines à Coudre, aurait certainement montré le chemin pour la création d'autres Sociétés semblables si la guerre et l'après-guerre n'eussent pas empêché ces créations.

Malgré les conditions sociales défavorables, certains groupes avec des inquiétudes sociales commencèrent à travailler en 1.956.

TALLERES ULCOR se constitua à Mondragón et commença ses activités au mois d'août 1956 avec 10 ouvriers et compte actuellement plus de 200 ouvriers et employés et une surface utile de 6.890 m<sup>2</sup> d'édifications.

Cette Coopérative travaille dans la fabrication de redresseurs au sélénium avec les licences de WALTER NIEPENBERG, O.H.G. Wissen/Sieg (Allemagne).

Elle fabrique aussi des appareils à usage domestique tels que cuisinières à butano avec les licences de la firme FARGAS, de Milan (Italie). Elle a de même souscrit tout récemment un autre accord de collaboration avec la firme CONTIGEA, de Bruxelles, pour la fabrication sous licence des chauffe-eaux et chauffe-bains BULEX. Elle projette aussi la fabrication de plusieurs autres articles correspondant à l'équipement ménager tels que calorifères, appareils frigorifiques, cuisinières industrielles, etc.

Son département de fonderie obtient des pièces en fonte pour satisfaire les besoins intérieurs de la fabrication et fournit la majeure partie de sa production, sur commandes, aux fabricants de moteurs, machines-outils, industrie automobile.

Un autre département obtient aussi des pièces terminées destinées à l'industrie de l'automobile.

TALLERES ARRASATE est une autre Coopérative industrielle qui s'établit à Mondragón en 1957. Elle commença ses activités avec 16 membres et elle en compte actuellement 40 entre ouvriers et employés et 600 m<sup>2</sup> d'édifications utiles.

Cette firme travaille la serrurerie spéciale et dispose de plusieurs brevets de sa propriété. Elle s'occupe aussi de la fabrication d'étampes et de moules, ainsi que de la fabrication de machines spéciales sur commande.

FUNCOR, d'Elorrié, coopérative de fonderie, commença ses activités en 1956 avec 38 ouvriers et 1.475 m<sup>2</sup> d'édifications utiles. Elle compte maintenant 117 ouvriers et employés et 3.290 m<sup>2</sup> édifiés. Elle s'est occupée jusqu'à présent de la production de pièces en fonte de haute qualité sur commandes. Elle a conclu récemment

des accords de collaboration avec les firmes françaises GARNIER S.A., de Redon et Fonderies et Ateliers de Liques, de Vitré (France), pour la fabrication de machines agricoles.

Dans cette zone il existe aussi un mouvement considérable de coopératives de consommation, qui se développe rapidement.

La COOPERATIVE DE SAN JOSE, de Mondragón, figure parmi les fondateurs de la CAJA LABORAL POPULAR comme témoignage de l'importance que les coopératives de consommation revêtent pour le développement des plans de la CAJA LABORAL POPULAR.

Cette coopérative de consommation, fondée en 1953, compte actuellement 400 associés ayant établi deux succursales en plus de son siège central, celui-ci situé dans un magnifique immeuble au coeur-même de la ville de Mondragón.

Il existe aussi d'autres coopératives de production et de consommation dans la région, dont l'incorporation au sein de la CAJA LABORAL POPULAR a été prévue et ces incorporations se produiront à mesure que les circonstances de développement arriveront à conseiller. La CAJA LABORAL POPULAR compte dès le premier moment de son existence avec l'appui moral de toutes ces coopératives existant dans la région.

## 2.-Les perspectives des Coopératives:

Les perspectives que présentent les différentes coopératives sont très intéressantes. Les coopératives industrielles ou de production se trouvent formées par des équipes de personnes soigneusement sélectionnées, grâce au nombre extrêmement élevé de candidats demandant à être membres de ces coopératives, parmi lesquels on retrouve les ouvriers les plus qualifiés de cette zone.

Les coopératives de consommation et distribution ont devant elles un champ d'action extrêmement intéressant et très vaste, en raison de ce que la zone où elles se trouvent enclavées présente l'indice de richesse vive la plus élevée d'Espagne et par le fait que le commerce s'y trouve atomisé et sans organisation.

Les dirigeants, tous très jeunes, de 30 à 40 ans, forment des équipes de techniciens, qui assument en équipe les travaux de direction moyennant une distribution rationnelle des initiatives et des responsabilités.

Les possibilités pour l'ultérieur développement de chacune des coopératives sont très encourageantes, étant donné qu'il existe des grandes possibilités pour chacune des activités, tant dans le cadre du marché national comme dans le cadre de l'économie européenne et mondiale.

La main-d'oeuvre est très qualifiée, les experts étrangers ayant reconnu que les ouvriers basques sont aussi qualifiés que ceux de n'importe quel autre pays industrialisé pour des exécutions de qualité et sont capables de rendements très élevés.

Le fait que cette région soit traditionnellement industrielle et se trouve familiarisée depuis beaucoup d'années avec les méthodes de travaux, à la tâche est, sans aucun doute, déterminant

de cette manière d'être.

Les réalisations obtenues par les coopératives: haute productivité (bien supérieure à la moyenne de la région), qualité de la production, restriction des dépenses et, par conséquent, un moindre prix, de revient des produits finis uni à un appréciable niveau technique, permettent de prévoir les plus grands succès dans les années à venir, pour lesquelles d'importantes projets se trouvent à l'étude:

**TALLERES ULCOR:** Augmentation de sa gamme de fabrication d'appareils ménagers suivant la ligne de fabrication de la maison FARGAS, de Milan, industrie de premier plan, appartenant à la chaîne EDISON italienne. Evolution dans la fabrication des éléments redresseurs de courant, suivant les techniques les plus modernes. De nouvelles négociations sont en cours avec deux firmes des plus avancées du monde dans le domaine de l'électronique, pour développer les activités de ce secteur.

**TALLERES ARRASATE:** Développement progressif de sa fabrication de serrurerie spéciale, de sa fabrication de moules et d'estampes, ainsi que de machines spéciales. Elle prévoit aussi une coopération progressive avec TALLERES ULCOR.

**TALLERES FUNCOR:** Mise en marche progressive d'une ample gamme de machines agricoles en collaboration avec les firmes citées, lesquelles se trouvent à l'avantgarde des réalisations européennes dans ce domaine.

Les COOPERATIVES DE CONSOMMATION de cette zone ont en projet la constitution d'une chaîne de super-marchés avec les problèmes d'emmagasine et de gestion résolus en commun. Les premiers pas ont déjà été faits dans ce sens.

### 3.- Les nécessités des Coopératives

Pour pouvoir mener à bon terme les projets élaborés au sein de chacune des Coopératives, il résulte nécessaire de compter avec les moyens financiers qui, de nos jours, ne se trouvent pas à la portée de chacune des Coopératives en raison de ce que leur développement, leurs plans et leurs besoins dépassent amplement ce que leur permet leur autofinancement.

En effet, les trois Coopératives de production citées envisagent un accroissement de leurs chiffres d'affaires allant de 60 au 75% pour la prochaine période de deux ans.

D'où le besoin de compter avec une source de financement, tel que la CAJA LABORAL POPULAR, légalement constitué, qui canalise et fonde la capacité d'épargne de ses associés en se constituant en une institution d'assurance et d'assistance sociale de ces propres Coopératives. Elle peut aussi accepter les dépôts des personnes non associés qui ont confiance en elle.

### STRUCTURE ECONOMIQUE

La base économique spécifique et directe de la CAJA LABORAL POPULAR est constituée par les titres qu'elle offre à la souscription de ses associés collectifs et individuels, étant donné qu'elle

est constituée par ces deux sortes d'associés.

Initialement ce sont les coopératives de production mentionnées plus haut celles qui appuient sa gestion. Plus de trois cents personnes travaillent dans ces coopératives de production, avec un taux de productivité très élevé et une production annuelle qui peut se chiffrer actuellement à environ 130.000.000 de pesetas.

En ce qui concerne le mouvement que peuvent représenter les coopératives de consommation, nous devons signaler que la COOPERATIVA SAN JOSE, de Mondragón, qui se trouve encore en période d'organisation a dépassé déjà 600.000 pesetas de ventes mensuelles et qu'elle espère doubler ce chiffre prochainement. Cette indication peut donner une idée de ce que peuvent représenter d'autres coopératives de consommation qui existent, sans aller plus loin, dans chacune des villes de la Vallée de la rivière Deva, c'est à dire, Vergara (14.000 habitants), Oñate (12.000), Placencia (5.000 habitants), Eibar (30.000 habitants), Elgoibar (10.000 habitants), qui comptent avec des nombres aussi élevés ou plus élevés d'associés et qui n'ont pas commencé l'expansion propre en articles qui peuvent servir pour réaliser de ventes plus volumineuses et qui correspondent au désir de leurs associés.

La base économique exprimée peut et doit s'agrandir moyennant l'incorporation d'associés individuels ce qui, naturellement, doit se réaliser graduellement et peut-être un peu plus lentement que celle des associés collectifs.

L'organisation des assurances et de la prévision sociale des coopératives de production est une autre source considérable de recettes, qui donne lieu à un processus de capitalisation très estimable.

La cotisation minime imposée et acceptée par ces coopératives industrielles est le 30% de toutes les rémunérations laborales, les montants correspondants étant crédités à chaque ouvrier ou employé dans son propre livret de provision sociale. Une partie de cette cotisation a un caractère de fonds de solidarité. De cette sorte, chaque ouvrier gère personnellement son fonds d'assurances sociale, dont il ne peut disposer que suivant un règlement précis qui conditionne les remboursements. Le fonds de solidarité permet aux malchanceux ou à ceux qui supportent des charges supérieures à la moyenne, d'obtenir une compensation partielle sur l'excès de leurs dépenses sociales par delà la moyenne.

Les cotisations initiales sont de 34% (au lieu du minimum de 30%). Il faut tenir compte que les rémunérations laborales de ces coopératives correspondent à la moyenne de la région et la cotisation effectuée sur la totalité des perceptions. Il faut aussi noter que les salaires de cette zone sont parmi les plus élevés d'Espagne.

Les coopératives qui constituent la CAJA LABORAL POPULAR souscriront le nombre de titres que le développement de la CAJA exigera en tenant compte surtout de la responsabilité vis à vis des tiers et en rapport avec l'importance des dépôts de ses clients. L'incorporation des associés individuels sera fomentée, soit parmi les coopérativistes comptant avec des excédents d'épargne ainsi que

parmi d'autres éléments qui se trouvent à l'expectative de développement de ces institutions laborales ou de leurs activités.

### IMPLICATIONS ECONOMIQUES-SOCIALES

Cette institution traite de conjuguer, de par son activité et son organisation, les avantages de l'entreprise moyenne avec celles que possèdent, sans nul doute, les unités de production plus réduites, et susceptibles d'acquérir par cela même un degré de spécialisation et perfectionnement singuliers avec la couverture d'une autonomie administrative.

Le but de la CAJA LABORAL POPULAR est la création et le perfectionnement de tous les services financiers, techniques, commerciaux etc. qui intéressent les intentions communes et compatibles des institutions associées. Tels les études de marché, les aides techniques et administratives, ainsi que l'établissement d'un bureau technique et de laboratoires communs que les circonstances pourront exiger.

Cette institution offre un intérêt certain pour le transfert et l'accommodation des excédents de main-d'œuvre de secteur agricole, même dans cette zone, étant donné que la tendance individualiste de paysan s'accommode mieux dans les institutions de base coopérative. Ceci sauvegarde par ailleurs, l'esprit démocratique de ces institutions, ce qui constitue une de leurs valeurs.

La CAJA LABORAL POPULAR peut canaliser les initiatives avec l'expérience et la maturité des dirigeants des institutions existantes lesquelles, par ailleurs, vivent submergées dans ce monde de réalités techniques et industrielles.

### BESOIN DE COUVERTURE

Ce mouvement coopératif peut obtenir un grand développement dans cette région, mais sans doute il doit subir l'opposition de quelques secteurs de caractéristiques féodales, qui ont leur influence dans l'administration.

Il n'est pas difficile de prévoir que ce mouvement, qui utilise des formules nouvelles pour fonder l'épargne, va affecter les institutions traditionnelles d'épargne, lesquelles recueillent avec un minimum d'effort et d'initiative propre, des sommes très considérables épargnées par des personnes appartenant à des secteurs qui ont besoin de capitaux et sont après obligés de les mendier pour les obtenir.

L'économie et le degré d'efficacité que doivent obtenir, sans aucun doute, les services d'assistance, de sécurité et de provision sociales organisés par cette institution sur la base du maximum de responsabilité personnelle de l'assuré lui-même et les meilleurs stimulants pour l'économie des prestations, n'arrivera à pleire qu'aux propres intéressés et mettra en évidence la cherté des autres services et prestations de caractère obligatoire et général.

Il faut prévoir que, dans ces circonstances, des offensives pourraient surgir contre la mise en marche des plans de la CAJA LABORAL POPULAR, d'aggraver les institutions  
\* \* \* \* \*  
membres auront des

avantages certains dans leurs rapports avec des institutions de crédit tels que les banques, par l'intermédiaire de la CAJA LABORAL POPULAR.

Il est incontestable que les objectifs et les plans de la CAJA LABORAL POPULAR d'agrouper les entreprises et de fomenter un processus plus important de capitalisation répondent à de véritables impératifs politiques et économiques-sociaux de moment et à un besoin très pressant de cette zone dotée d'une industrie et de plans si atomisés.

L'influence que pourrait exercer le succès et l'activité de cette institution peut être grand et même transcendantal, comme réalisation ou fersule pour une nouvelle expansion.

### UN AYAL BANCAIRE

Il est sans aucun doute qu'un appui résulte nécessaire dans la situation qui a été décrite. Du moment qu'il ne faut pas présumer sur la possibilité d'obtenir cet appui de la part d'organisations avec de forts intérêts particuliers, il serait nécessaire d'avoir recours aux autorités. Nous ne voyons pas la possibilité d'obtenir cet appui par cette voie avec le calme et la rapidité que les circonstances exigent.

Nous croyons sincèrement que notre région offre un grand potentiel économique sans exploiter, qu'il existe de grandes possibilités de créer des capitaux importants, mais il faut que nos hommes récupèrent la confiance qu'ils ont perdu dans l'épargne et l'espoir d'une authentique émancipation sociale grâce à l'action de chacun.

Il faut éviter les moindres risques de décevoir ces hommes et ces collectivités: il faut arriver par ailleurs à acclimater l'effort de supériorité collective. Il faut inspirer une confiance totale en renforçant l'influence de l'exemple des coopératives actuelles avec des garanties qui se trouvent situées en marge de toute instabilité circonstancielle.

Il n'existe pas de problème d'investissements rentables. Tant dans le secteur de la distribution et de la consommation il existe un champ pratiquement illimité. Des garanties adéquates peuvent être offertes à qui sache envisager honnêtement les problèmes sans intérêts mesquins et surtout à qui sache estimer en ce qu'elle vaut une collectivité honnêtement et sérieusement engagée dans une entreprise de promotion économique-sociale, comme c'est le cas de notre collectivité.

Nous considérons qu'un aval bancaire pour un montant de douze ou quinze millions de pesetas serait suffisant pour la mise en marche de la CAJA LABORAL POPULAR. Ce chiffre a été établi en tenant compte des risques dérivés d'une imposition maximum de restrictions de crédit qui pourrait se produire dans le cas d'une offensive contre les coopératives de production à un moment culminant donné de leurs besoins de capital circulant.

Ces Coopératives de production disposent seulement de modestes crédits à court terme et se trouvent, pour le reste, financées par

leurs propres associés.

Le capital actuellement déposé des trois Coopératives de production citées représente 40.000.000 de pesos, ce montant se trouve immobilisé en un 99%, formant partie des terrains, édifications, machines, outillage et installations.

## CAJA LABORAL POPULAR

### DIRECTIVE DE LA INSTITUTION D'ESPAGNE

- 1.- La CAJA LABORAL POPULAR a été instituée par plusieurs Coopératives afin que l'épargne, qui est le fruit du travail et du sacrifice puisse s'obtenir et se revêtir dans notre région, sans aucune intervention étrangère.
- 2.- La CAJA LABORAL POPULAR administrera les dépôts qui lui seront confiés avec la considération que lui inspire le travail et mettra ces ressources à la disposition de ceux qui désirent se forger un avenir sain sur la base d'une activité honnête et offrent des garanties de succès suffisantes.
- 3.- L'homme qui aime sincèrement la liberté et qui désire assurer son avenir sent chaque jour davantage le besoin de ce que le travail soit plus productif et moins oppressant. Il est naturel qu'il aspire à compter avec des moyens de travail propres et pour cela il ne lui reste d'autre solution que d'acquiescer à temps.
- 4.- De fait que le travail résulte pénible, il vaut bien la peine de regarder la destination qui peut-être donné à notre sacrifice. Nous constituerons tous et chacun d'entre nous la CAJA LABORAL POPULAR et nous pourrons voir de près, à travers cette institution, qu'est-ce qui se fait avec nos épargnes.
- 5.- La CAJA LABORAL POPULAR favorise la provision et le rassemblement de ressources qui, quoique modestes à leur origine, peuvent, en s'agrupant acquiescer le potentiel et la fécondité qui les rendent particulièrement utiles dans l'économie moderne et, dans notre cas, peuvent donner lieu à la création de nouveaux postes de travail suffisamment équipés pour les nouvelles générations chaque fois plus nombreuses de notre région.
- 6.- Quand on prétend travailler en obtenant des rendements élevés il faut disposer au préalable des éléments adéquats. La possession et disposition de ces moyens est quelque chose de supérieur aux possibilités de l'homme isolé. Par cela même, la CAJA LABORAL POPULAR présente est une coopérative qui conjugue les ressources et les aspirations afin que ses membres ne se trouvent pas déçus dans leurs efforts.
- 7.- Les dépositeurs et clients de la CAJA LABORAL POPULAR peuvent devenir associés de cette institution au moment où ils disposent de la somme suffisante pour souscrire un titre et cette condition d'associé puisse leur intéresser. Dans ce cas, ils peuvent intervenir directement et personnellement dans le régime de la société ou, un jour, dans la création ou l'organisation de nouveaux centres d'activités.
- 8.- La CAJA LABORAL POPULAR invite à tous à rompre les chaînes de la pauvreté et de la liberté en prenant le plus grand intérêt au travail, en vivant et en administrant bien l'épargne et en procédant à disposer des éléments de travail propres. Pour cette émancipation économique-sociale, l'épargne est recommandée et cette institution offre sa collaboration.

9.- Le livret de la CASH LABOUR POPULAR est la clé d'une caisse dont dispose le titulaire dans cette institution et, en même temps celle qui peut lui permettre d'ouvrir la porte de passage à un avenir plus heureux. Naturellement personne peut décider sur l'emploi et la destination de cette épargne plus que les propres intérêts, qui méritent la confiance dans le sein de cette institution.

10.- La CASH LABOUR POPULAR est une société qui, comme telle, peut offrir des garanties représentant un volume que chacun de ses membres ne pourraient pas atteindre isolément. L'union fait la force et la solidarité est le puissant levier qu'utilise la CASH LABOUR POPULAR.